

Le 18 juin 2020

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Jeudi, le 18 juin 2020, à 12h, à huis clos par visioconférence, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël et Diane Hudon et monsieur Camil Delaunière.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

Luc Chiasson	maire
Camil de Launière	conseiller
William Laroche	conseiller
Robin Doré	conseiller
Lise Noël	conseillère
Diane Hudon	conseillère
Valérie Gagnon	conseillère

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue à huis clos par visioconférence, **le 18 juin 2020 à 12 h**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Réfection de la route de la Pointe – mandat de laboratoire
- 6) Protocole d'entente – Arbre-évolution
- 7) Période de questions
- 8) Clôture de la séance

DONNÉ ce dix-huitième jour du mois de juin 2020.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le seizième jour du mois de juin 2020 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de juin deux-mille-vingt.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-208-2020 RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA POINTE – MANDAT DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs suivants ont soumissionné le 16 juin 2020 pour le mandat de laboratoire, réfection de la route de la Pointe sur le territoire de la Municipalité de Chambord :

Entrepreneur	Montant avant taxes
Englobe	5 953.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission est jugée conforme par la firme UNIGEC, responsable de la surveillance de la réfection de la route de la Pointe ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Camil Delaunière, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'octroyer le contrat pour mandat de laboratoire pour la réfection de la route de la Pointe à Englobe pour le montant de 5 953,00 \$ avant taxes.

PROTOCOLE D'ENTENTE – ARBRE-ÉVOLUTION

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-209-2020 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Camil Delaunière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 15 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 juillet à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».